

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 971)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 857

présenté par

Mme Bessot Ballot, Mme Charvier, M. Chalumeau et Mme Cariou

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**APRÈS L'ARTICLE 54 QUATER, insérer l'article suivant:**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.